

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

---

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CD458

présenté par

M. Giraud, M. Falorni et M. Krabal

-----

### ARTICLE 2

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

" 6°) L'organisation décentralisée de ses missions avec des structures territoriales intégrant l'ensemble des métiers techniques et administratifs du gestionnaire de l'infrastructure."

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à favoriser les échelons territoriaux de plein exercice correspondant à l'organisation territoriale de la République Française à l'inverse d'une logique de branche.